

## Pourquoi faudrait-il punir ?

Les abolitionnistes qui se sont élevés contre l'esclavage ou la peine de mort luttèrent pour l'impossible car toujours avaient existé l'esclavage et la peine de mort... D'autres, parfois les mêmes, ont engagé aujourd'hui le combat pour la suppression de la prison parce qu'elle est afflictive, un désastre volontairement organisé par des hommes contre des hommes, parce qu'elle est un supplice, parce que tout châtement porte en lui une sordide histoire de pouvoir et, plus souvent qu'on ne croit, de sadisme.

Parmi les abolitionnistes, un petit nombre estiment que la prison n'est que la partie visible de l'iceberg<sup>1</sup>. Qui juge condamne. Qui condamne détruit. Peut-on imaginer une autre réponse à la délinquance que la répression ? Si solides qu'ils paraissent, les systèmes s'effondrent. L'Ancien Régime ou les républiques soviétiques ont basculé dans le vide tout d'un coup. Le système pénal durera encore longtemps. Ou bien non.

La punition est-elle nécessaire à la justice ?

Le droit pénal, par définition, est fondé sur la peine. Une peine est une souffrance qu'on inflige. Est-ce bien de faire du mal à quelqu'un ? Est-ce rationnel ? Utile ? Si oui, à qui ?

---

1. Un congrès abolitionniste rassemblant criminologues et juristes du monde entier se réunit tous les deux ans depuis 1983. À la suite des idées développées au congrès d'Amsterdam en 1985, l'ICOPA, International Conférence on *Prison Abolition*, décida de s'appeler désormais International Conférence on *Pénal Abolition* (Congrès international pour l'abolition du système pénal).

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

Personne n'ose plus dire que la prison permet aux délinquants de s'amender. Elle ne sert qu'à une seule chose qu'elle réussit d'ailleurs fort bien : punir. Même les plus timides réformateurs se heurtent à cette évidence, adoucir les cruautés de l'incarcération s'oppose forcément à son principe : elle est une peine, elle est faite et uniquement faite pour punir le coupable, pour lui être pénible.

### I

#### **Le devoir de punir**

Bien des mouvements militent pour améliorer les conditions de vie carcérales. Elles sont iniques, c'est un fait. Notons en passant que la plupart des critiques visent ses excès (trop de promiscuité, trop de crasse, trop de frustration, trop d'injustice, trop de violences, trop de bêtise, etc.). On peut imaginer - beaucoup l'ont fait- des prisons idéales : elles existent d'ailleurs, ce sont les CEF (centres éducatifs fermés) réservés aux enfants. Insupportables.

Bien que ce soit tentant, nous n'aborderons pas ici ce en quoi l'incarcération est une torture réelle (celle de la goutte d'eau sur le crâne provoquant un énervement qui tétanise quelqu'un en un temps très bref) par le double fait de l'enfermement et de la privation de toute liberté. L'enfermement imposé provoque en soi un sentiment de panique, un isolement aberrant sans solitude possible, on en arrive à créer de l'extérieur un autisme réel. La « réinsertion » ne peut être qu'un leurre dans la mesure où toutes les conditions matérielles et psychiques concourent à faire du prisonnier un inadapté (un sur mille, et encore, peut « s'en sortir » ; c'est toujours un riche - pas matériellement, mais un riche quand même. Les pauvres ne se relèveront pas).

Quant à la privation de liberté, personne ne peut imaginer (il faut le voir pour le croire) ce que devient au bout de quelques mois ou quelques semaines, selon les individus, un homme ou une femme qui doit « demander la permission » pour tout, laquelle est toujours une tolérance pouvant être remise en question à chaque instant.

Mais laissons à d'autres le soin de dénoncer la cruauté très particulière de la prison. Elle n'est qu'un épiphénomène. Archaïque, elle sera forcément dépassée, remplacée. Vraisemblablement par quelque chose de pire encore. Car elle répond à une volonté, celle de punir.

Mais pourquoi donc faudrait-il punir ? Il y a 2 000 ans, quelqu'un a dit « Ne jugez pas » (Mt, 7.1) mais il eut apparemment peu d'adeptes et sa parole est restée lettre morte<sup>2</sup>. On en est donc resté à cette idée que l'on trouve déjà dans les traditions védiques du deuxième millénaire avant notre ère : punir est un impératif. Mais encore ?

Est puni celui qui est jugé coupable d'avoir enfreint la loi, laquelle varie suivant les groupes. La loi n'est pas l'expression d'une éthique quelconque : au service du pouvoir disposant des plus grandes forces de coercition, elle n'existe *que* par la sanction. La « loi du milieu » ou la loi d'un groupe politique rebelle peut s'affirmer aussi brutale que celle de l'État.

Quelle que soit la situation, la loi est toujours celle du plus fort : le petit caïd fait la loi jusqu'à ce qu'il se retrouve face à un plus gros caïd ou à un maître, lequel ne peut qu'obéir à toute une hiérarchie disposant de forces de plus en plus importantes jusqu'à son sommet. En démocratie populaire ou bourgeoise, c'est la police qui fait respecter la loi, la Justice qui punit les contrevenants.

Les lois écrites, par exemple le code sumérien d'Ouroukaniga rédigé vers - 2400, nomment et classent les infractions. Apparaît alors une échelle des peines. Mais il faut attendre l'époque romaine pour que le droit soit rationalisé dans les moindres détails touchant les formes. Car sur le fond, il demeure, en particulier de nos jours, foncièrement sentimental, dépendant toujours du degré d'émotion provoqué par ce qui, à un moment donné, scandalise l'opinion publique toujours très versatile.

Quelles que soient les époques, les philosophes se sont donné du mal pour justifier le châtement. Il est à noter cependant que la clémence, en Orient comme en Occident, n'a jamais eu besoin de défenseurs et qu'on s'est partout et toujours incliné devant les exemples qu'en a donné l'histoire.

---

2. Pour l'athée que je suis, force est de constater qu'une pensée fondée ainsi sur la charité, le refus de rendre le mal pour le mal n'a pu changer le cours du monde.

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

Pour tenter de faire admettre la nécessité de punir, trois types d'arguments ont été mis en avant.

### 1. Arguments des légalistes

La loi est la loi. Même si elle paraît injuste. La loi dit où est le Bien, elle est morale, elle vient de Dieu, de la Nature ou de l'Humanité (en tout cas d'un mot avec majuscule qui dit sa transcendance). Le problème n'est pas tant celui du Bien que celui de son universalité. Mais pour les légalistes, la question est résolue : est Bien ce qu'autorise la Loi. Ils se réclament volontiers de Kant : grâce à sa raison, l'homme qui se plie volontairement à la loi morale y gagne en liberté intérieure. Condamner celui qui a transgressé la loi c'est le faire bénéficier du bon discernement de tous, le considérer comme digne de l'exigence humaine la plus haute. Hegel ira plus loin que Kant : peu importe le contenu des lois, ce qui est absolu, c'est la Loi elle-même car seul l'État et donc ses institutions garantissent la liberté des individus. « Rendons à César ce qui est à César »...

### 2. Arguments des sociétaires réalistes

Ils se veulent purement pragmatiques. Il faut s'organiser pour vivre en société. Celle-ci repose sur l'adhésion de gré ou de force à des valeurs communes. Celui qui rejette la Société est rejeté par la Société. Ses règles n'ont ici rien de sacré, elles sont contingentes et conventionnelles, mais chacun a intérêt, disent les sociétaires réalistes, à respecter le fameux contrat social. Tant pis pour les rares asociaux car l'individu *appartient* à la Société : il est peut-être injuste de sacrifier celui qui a parfois de bonnes raisons de troubler l'ordre public mais juste ou injuste, c'est nécessaire à la sauvegarde de l'ensemble. Ni le crime ni le criminel n'ont d'importance.

Les sociétaires réalistes ne voient aucun inconvénient à faire entrer dans le Droit ce qui, dans le domaine de la Loi, est une pure aberration : le concept de dangerosité. On en arrive à punir des individus *susceptibles* de transgresser la loi. Les sociétaires réalistes placent de grands espoirs dans les progrès de la génétique.

À première vue, ils semblent très opposés aux légalistes. Pourtant existe un point de jonction : la Société est le Grand Tout dont les individus ne sont que les parties. La Société est aujourd'hui aussi sacrée que l'était l'idée de Dieu. Elle est l'Absolu et la Loi est son émanation. C'est le plus grand échec de l'athéisme.

### 3. Arguments des humanitaires

L'individu qui a fauté est forcément très malheureux. Le châtement va lui permettre de se racheter, en « payant sa dette » au prix de sa souffrance, il pourra « refaire sa vie ». On châtie quelqu'un pour son bien. *Inconsciemment* (car la psychanalyse est en première ligne dans cette vision du monde), l'homme coupable a envie d'expier. On lui permet de le faire, il sort grandi à ses propres yeux d'avoir « assumé sa faute ».

Du siècle des Lumières, les humanitaristes ont hérité une indéradicable foi en l'Homme. Les progrès techniques sont censés aller de pair avec les progrès de la conscience, s'il y a de plus en plus de loi, c'est qu'elle s'affine, devient de plus en plus pointilleuse. Hélas existent des « ennemis de la liberté », des hommes inhumains ; ce sont ces sous-hommes qu'il faut mettre hors d'état de nuire. On peut tenter de transformer leur mentalité en prison ou, mieux, dans des camps précisément dits de rééducation.

## II

---

### Le désir de punir

C'est a posteriori qu'on justifie le châtement. Car avant la raison, le désir.

Résultant d'une émotion violente, en général la colère, le châtement passe pour être administré froidement. Mais au cœur de cette punition, le plaisir de tenir quelqu'un en son pouvoir. On ne punit jamais qu'un inférieur : un animal, un enfant, un esclave, un subalterne, un ennemi vaincu. On ne se punit jamais d'égal à égal. À tort ou à raison, le justicier, fût-il un tueur « en série », se croit investi d'un droit, il est du « bon côté », il « rend justice ».

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

C'est évidemment le cas dans les meurtres et assassinats pour des « règlements de compte », dans presque tous les crimes en séries où les femmes sont punies d'être des putains potentielles, des mauvaises mères, des provocatrices, etc., pareillement dans les cas de viols ; bien entendu la justice est invoquée aussi dans toute affaire de vol (« Pourquoi resterais-je pauvre s'il y a des riches ? »). Le justicier (délinquant ou magistrat ou homme de la rue) a envie de punir, c'est-à-dire de se venger ou de venger d'autres.

Parce que la justice des tribunaux d'État est humaine, elle n'est exempte ni de préjugés, ni de passion, ni d'exaspération. Il est faux, à l'évidence, qu'elle dévie la colère des victimes. Au contraire, elle la nourrit et surenchérit. Pour une famille qui pleure, plusieurs millions crient « À mort ! » ; les juges, comme l'ont dit pour leur défense ceux d'Outreau avec un implacable cynisme, n'ont fait qu'obéir à « un fort et clair message de l'opinion publique ». On ne veut jamais le coupable, mais un coupable. Il est rassurant de savoir d'où provient le mal. Aussi bien en Grèce antique, qu'en Inde ou en Israël, les boucs émissaires (à l'origine, partout, des hommes) sont censés apaiser les dieux ou nos démons. Aujourd'hui, les erreurs judiciaires sont constantes, particulièrement pour les délits que l'on juge en toute hâte et qui ne se soldent que par « quelques mois de prison ». Mais il faut que les dégâts soient spectaculaires (têtes tombées à tort, une vie pour rien derrière les barreaux, etc.) pour qu'elles émeuvent qui que ce soit.

Ajoutons que les détenus, dans leur très grande majorité - le personnel pénitentiaire ne le sait que trop - ont toujours l'impression d'être victimes d'une erreur judiciaire, il y a eu « erreur sur la personne » : certes ils ont avoué avoir commis tel crime, mais ils ne se reconnaissent en rien dans le portrait du monstre que le tribunal a jugé.

Dans son ressentiment s'ancrera une haine que les humiliations constantes de la vie carcérale chaufferont à blanc. Le châtimement pénal, vécu comme une vendetta socialisée, codifiée, ritualisée engendre un besoin de vengeance qui se retourne contre des tiers.

Il nous faut renoncer à cette chimère d'une vengeance qui, assumée par l'État à la place des particuliers, en serait plus pure, plus

désintéressée. Elle n'est guère plus reluisante ni plus intelligente que l'autre. Quand la justice punit un jeune des banlieues, elle entretient dans toutes les banlieues un désir de se venger. La peine infligée par un tribunal va jusqu'au bout d'une violence institutionnelle qui appelle forcément une réponse. Les revues de criminologie ne cessent de montrer, statistiques à l'appui, que plus un État est répressif, plus la criminalité augmente. Pas seulement la criminalité, mais aussi le sentiment d'insécurité et, de là, une violence qui s'exprime dans tous les rapports ou, pire encore, qui demeure inexprimée.

Le sentiment d'injustice, le prisonnier le vit comme la victime, mais la victime d'une inondation comme la mère qui perd son enfant emporté par une méningite le vivent aussi avec la même révolte, la même consternation.

« Ce n'est pas juste. » Cette colère, cette rébellion, on la trouve dans les textes les plus archaïques de l'humanité, et elle apparaît très tôt dans la conscience de l'enfant. Mais si ce sentiment d'injustice face au mal est salutaire pour l'humanité comme pour chaque individu, il ne faut pas le confondre avec un désir de vengeance.

Contrairement à une idée trop répandue, il est loin d'être primitif et universel. Certaines personnes ont toujours considéré ce désir comme leur étant étranger et ce par tempérament aussi bien que par éducation<sup>3</sup>. Si par ailleurs la tentation de se venger reste commune, tout le monde n'y succombe pas forcément. Personne n'est à l'abri de la haine ni de la bêtise, mais on peut bien quand même souhaiter n'être ni haineux ni bête, ou le moins possible.

---

3. « Je sais que tous les Hutus qui ont tué si calmement ne peuvent pas être sincères s'ils demandent pardon, même au Seigneur. Mais moi je suis prête à pardonner. Ce n'est pas pour nier le mal qu'ils ont fait, ce n'est pas par trahison envers les Tutsis ou par facilité. Mais c'est pour ne pas souffrir ma vie durant à me demander pourquoi ils ont voulu me couper. Je ne veux pas vivre de remords et de crainte d'être tutsie. Si je ne leur pardonne pas, c'est moi seule qui souffre et qui ne dors pas et qui murmure. J'aspire à une paix de mon corps. Il faut vraiment que je me tranquillise. Il faut que je balaye la peur loin de moi, même si je ne crois pas leurs mots apaisants. » (Interview d'Edith dans *Une saison de machettes*, Jean Hatzfeld, Seuil 2003.)

Par ailleurs, la réaction immédiate des frères de Taizé, lorsque leur prieur Roger Schultz a été assassiné, a été d'envoyer une lettre de compassion à la mère de la jeune femme qui avait tué, lui assurant que la communauté ferait tout son possible pour éviter que sa fille ne soit lourdement condamnée.

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

On entend souvent : « Les criminels n'ont pas eu pitié de leur victime, pourquoi devrions-nous nous mettre à leur place ? » Parce que nous ne sommes pas tous et toujours des scélérats en dépit de cette idée si souvent exprimée : « Si l'on ne punissait pas les violeurs et les tueurs, tout le monde serait violeur et tueur. » (Variante aussi aberrante : « Si la drogue était légalisée, tout le monde se droguerait. »)

Au cœur du désir de punir, le sadisme des gens de bien : jouissance de faire souffrir quand on est du bon côté. Des études très fines ont été menées sur ce plaisir d'être malfaisant sans prendre de risques<sup>4</sup> qui se camoufle derrière un semblant de rationalité. On mettrait les délinquants en prison uniquement pour s'en protéger.

Dans l'imaginaire social, en fait, on élimine les gêneurs comme le ferait n'importe quel truand. Dans la réalité, il faut bien prendre conscience que l'administration pénitentiaire rejette à la rue environ 60.000 délinquants par an. 60.000 personnes qui sortent de prison plus pauvres, plus seules, plus haineuses et plus désaxées qu'avant. Parmi elles, bien entendu des violeurs, des pyromanes, des escrocs, des assassins, etc. Oui, ils sortent et c'est encore heureux. (Ce n'est pas le lieu ici de débattre du bien-fondé ou non de la peine de mort.) Cette mise à l'écart pour quelque temps des délinquants est une pure superstition.

La prison ne nous protège en rien. Les condamnations à la détention se veulent, comme l'affirme le Droit, « infamantes » c'est-à-dire « déshonorantes et avilissantes ». Lieu d'asservissement, la prison ne peut que pervertir ou avilir les hommes.

On peut se demander d'où vient cette croyance insolite selon laquelle on met des individus dangereux en cage pour qu'ils deviennent inoffensifs. Sur le papier, mais aucun professionnel de la prison ne saurait y souscrire (ne parlons pas des détenus), la peine répond à cinq buts : rétribution, intimidation, exemplarité, amendement, élimination ou neutralisation temporaire. Nous ne pouvons ici les passer en revue

---

4. Lire entre autres *Le désir de punir*, Thierry Lévy, Fayard, 1979 ; *Le crime en toute humanité*, Thierry Lévy, Grasset 1984 ; *Perpétuités*, Anne-Marie Marchetti, Plon 2001.



Mais les professionnels de la justice ne cessent de le faire et mettent sur pied des peines de substitution dont nous ne dirons ici que deux mots : elles ne remplacent pas les peines de prison mais s'ajoutent à l'arsenal répressif, elles ne concernent que les petits délits.

Cependant une alternative aux longues peines grandit et s'impose un peu plus chaque jour : la psychiatisation et les soins forcés. Nos contemporains ont la mémoire courte. Faut-il rappeler que dans un système répressif, les hôpitaux psychiatriques servent d'abord à enfermer les déviants puis les dissidents ?

### III

#### APAISER DEUX DOULEURS

« Face à la délinquance, on ne peut pas ne rien faire. » En effet. Or les abolitionnistes pensent que mettre un délinquant en prison ne résout rien et se révèle surtout dangereux non seulement parce que l'incarcération crée toutes les conditions possibles d'une récidive en exacerbant la rage des détenus mais parce qu'elle génère de la violence aussi dans les mentalités « de l'extérieur ».

Que faire contre la délinquance ? Comprendre ses mécanismes. Que faire face aux victimes ? Les comprendre. Que faire face aux délinquants ? Les comprendre. Il ne s'agit nullement d'être « compréhensifs », mais intelligents. Chacun fait ce qu'il peut à un moment donné. Ce qu'il peut dépend uniquement de l'estime qu'il a de lui-même. Rien n'est plus urgent que de rendre cette estime, et au prix fort, au supposé coupable. Avant de condamner. Avant de juger. Avant d'accuser. Avant toute autre chose.

Nous avons à nous défendre devant le danger. Existe-t-il des individus dangereux ? Non, jamais. Mais il existe des situations dans lesquelles, à un moment donné, un individu peut se montrer dangereux. Sur ces situations nous pouvons agir.

La question primordiale n'est pas « Comment punir le violeur ? » mais « Comment puis-je, moi, n'être ni violeur ni violé ? » Les réponses ne sont pas simples. Mais celle de la prison est pour le moins simplette. L'angélisme n'est pas du côté des abolitionnistes

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

mais bien de ceux qui espèrent qu'une punition du coupable « lui apprendra ».

Évoquons ici un fait récent. Dans un milieu libertaire d'une ville de l'Est de la France, un viol a été commis. La victime, très traumatisée, a néanmoins souhaité qu'aucune plainte ne soit déposée (il faut savoir que certaines et certains sont littéralement horrifiées(és) à l'idée que la punition du coupable pourrait leur faire un bien quelconque. Il existe bel et bien dans certains pays des associations de victimes<sup>5</sup> contre les vengeances).

Dans le cas évoqué ici, tout le monde connaissait l'agresseur et le groupe a réfléchi. Dans un premier temps - que l'on nous pardonne de schématiser -, trois résolutions ont été prises : d'abord que toute décision ne serait valable que pour un temps donné et serait susceptible d'être révoquée si l'une des deux parties, l'agressée ou l'agresseur, le souhaitait, ensuite que la victime, se reconnaissant « dans l'état actuel des choses » incapable de faire face à son agresseur, pourrait choisir les lieux et les horaires où lui s'engagerait à ne plus se trouver pour qu'elle puisse être sûre de ne pas le rencontrer. Troisième décision et non des moindres : les garçons comme les filles amis de l'agresseur essaieraient de comprendre ce qui s'était passé afin d'éviter que pareil drame ne se reproduise.

De nombreuses réunions eurent lieu. Ces interrogations permirent, entre autres, à l'ensemble du groupe de prendre conscience que, dans telle ou telle situation, presque tous les garçons de la communauté auraient pu connaître les mêmes pulsions. De leur côté, les filles comprirent aussi qu'elles étaient individuellement et collectivement tentées par le désir de vengeance. Approche l'époque très attendue des vendanges prévues de longue date chez tel viticulteur. Comme l'agressée y va, l'agresseur ne peut y aller. Quelqu'un alors relève que dans les faits et subrepticement dans les esprits, cela équivaut à une amende, à une punition. Arrive un ami, libertaire lui aussi, qui

---

5. Par exemple, aux États-Unis, *Murder Victim's Families for Reconciliation*.

vit dans une autre ville. Il propose d'accueillir chez lui l'agresseur « aussi longtemps que nécessaire », moyennant quoi celui-ci s'engage à répondre à toutes les questions qu'on voudra lui poser sur ce qui s'est passé.

Nous ne pouvons analyser ici cet épisode. Mais on devine que la riposte donnée ici à un acte qualifié par la loi de crime a été plus positive pour la victime, l'agresseur, leur milieu que ne l'aurait été une incarcération de dix ans.

Les abolitionnistes existent. Pas seulement dans les milieux libertaires. Le professeur de droit et criminologue Louk Hulsman, dans les années 70, aux Pays-Bas, défendait cette idée d'un droit civil fondé sur l'idée de réparation sans punition, axé sur un double pôle : d'une part la douleur de la victime qui serait enfin écoutée, non pas dans ce qui peut l'enfoncer dans son tourment mais dans ce qui peut être le plus valorisant possible à ses yeux et, de l'autre, sur la douleur enfouie de l'agresseur qui, d'une manière ou d'une autre, a cherché lui aussi à rétablir une quelconque justice dans sa vie frustrée.

Hulsman proposait de créer au cas par cas des instances non institutionnelles où des alliés de la victime et des alliés de l'agresseur chercheraient ensemble comment réparer ou diminuer la souffrance causée, comment l'éviter à l'avenir. Toute idée de punition était exclue ; le crime ou le délit devenait un malheur dont il fallait chercher à se protéger<sup>6</sup>.

Des parents vigilants éduquent leurs enfants sans jamais les punir. Il est possible d'élever un enfant jusqu'au meilleur de lui-même en lui prouvant qu'on peut vivre *en bonne intelligence*. Bien sûr, peuvent éclater parfois des cris d'indignation, des colères. Mais ces parents-là reconnaissent devant leurs enfants que c'était une erreur de s'emporter, leur demande de les excuser. La contestation du châtiment n'a rien de moderne. Sénèque disait aussi qu'un maître avait toujours tort de punir son esclave.

---

6 Cf. *Criminal Justice in the Netherlands*, Louk Hulsman, Delta, 1974 ; *Peines perdues*, Louk Hulsman et Jacqueline Bernât de Celis, Centurion, 1982.

## POURQUOI FAUDRAIT-IL PUNIR ?

Que la délinquance pose de sérieux problèmes, nous le savons. Le droit pénal ne les a jamais résolus. Nous affirmons que la punition non seulement n'arrange pas les choses mais qu'elle les envenime. Son premier inconvénient, c'est qu'elle nous empêche de réfléchir à d'autres solutions.

Catherine BAKER